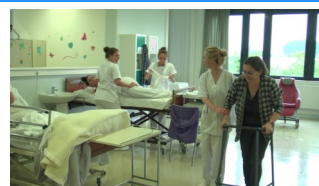


BACCALAUREAT PROFESSIONNEL

ACCOMPAGNEMENT, SOINS ET
SERVICES A LA PERSONNE

Formation en 3 ans après la 3ème



Le métier

Vous travaillez auprès de familles, d'enfants, de personnes âgées de personnes handicapées vivant en logement privé, individuel ou collectif. Vous exercez les activités d'aide aux actes de la vie quotidienne et le maintien de la vie sociale et êtes à même d'encadrer de petites équipes de professionnels chargés de ces interventions. Vous travaillerez au sein d'associations, de collectivités territoriales, d'entreprises, auprès d'employeurs particuliers, de structures d'accueil et d'hébergement.

Cette formation demande du dynamisme, une capacité à communiquer de la sociabilité et de la patience une bonne résistance physique.

La formation

Le baccalauréat professionnel Accompagnement Soins et Services à la Personne se décline en deux options : **Structure ou Domicile**.

En seconde, l'élève abordera les deux options, puis, à l'issue de celle-ci, devra choisir l'option qui lui correspond le mieux.

Les différentes options :

Option structure : forme des professionnels destinés à s'occuper de personnes en structures collectives, qui sont en situation temporaire ou permanente de dépendance.

Option domicile : forme des professionnels s'occupant de personnes handicapés, d'enfants, de familles, de personnes âgées à domicile.

Les différentes activités professionnelles :

- **Ergonomie-Soins** :Ergonomie et santé au travail, surveillance de l'état de santé de la personne...
- **Biologie et Microbiologie** : Organisation générale du corps humain, hygiène...
- **Animation – Éducation à la santé** : Activités d'acquisition ou de maintien de l'autonomie et de la vie sociale....
- **Sciences médico-sociales** : Les rythmes de vie de l'enfant, de l'adulte et de la personne âgée....
- **Services à l'usager** : Entretien de l'environnement de la personne, préparation des collations et des repas....
- **Nutrition et Alimentation** : Sources nutritionnelles, régimes alimentaires,

La formation comprend 22 semaines en Période de Formation en Milieu Professionnelle (PFMP) réparties sur les 3 années de formation.

La poursuite d'études: le BTS

- BTS ESF (économie sociale et familiale)
- DE d'aide soignant ou d'auxiliaire de puériculture
- Concours infirmier

L'insertion professionnelle

- Assistante en soin et en santé communautaire
- Responsable hébergement
- Accompagnant de personnes handicapées ou dépendantes
- Responsable de petite unités en domicile collectif.
- ...

CERTIFICAT D'APTITUDE PROFESSIONNELLE

ACCOMPAGNANT ÉDUCATIF
PETITE ENFANCE*Formation spécifique en 1 an après tous diplômes**niveau V ou niveau IV*

Le métier

Le CAP Accompagnant Éducatif Petite Enfance est le premier niveau de qualification du secteur de la Petite Enfance. Le titulaire de ce diplôme est un professionnel qualifié qui exerce ses activités auprès de l'enfant de moins de 6 ans dans le souci constant du respect de ses besoins, de ses droits et de son individualité.

Vous élaborerez avec les enfants et les parents une relation de confiance et créez les conditions nécessaires à un accueil et un accompagnement de qualité.

La formation

Le CAP Accompagnant Éducatif Petite Enfance se décline en plusieurs activités :

- Accompagner l'enfant dans ses découvertes et ses apprentissages
- Prendre soin et accompagner l'enfant dans les activités de la vie quotidienne
- Inscrire son action dans le réseau des relations enfant / parents / professionnels
- Exercer son activité en école maternelle
- Exercer son activité a son domicile celui des parents ou en maison d'assistants maternels
- Entretien du logement et des espaces réservés à l'enfant

La formation comprend 11 semaines de formation en entreprise.

Après le CAP AEPE en 1 an

- Baccalauréat Accompagnement Soins Services à la personne
- Concours Moniteur/trice Educateur/trice
- Concours Auxiliaire de vie sociale

L'insertion professionnelle

- En établissement d'accueil du jeune enfant (crèche, multi-accueil, halte garderie....)
- En école maternelle
- En accueil collectif de mineurs
- À son domicile (comme salarié d'employeur particulier)
- En Maison Assistant Maternel (MAM)